

donne libre jeu aux fabricants d'instruments aratoires et aux monopoles, qu'on les laisse augmenter leurs prix à volonté, qu'on supprime les prix maximums pour l'essence, les sous-produits du pétrole, la ficelle d'engrègement, les vêtements, le sucre, pour tout enfin ce qu'il nous faut acheter, et ce prix fixé pour le blé, qu'a accepté le cultivateur, ne lui vaudra plus rien du tout.

(La séance, suspendue à six heures, est reprise à huit heures.)

## Reprise de la séance

### BILLS D'INTÉRÊT PRIVÉ

BRITISH COLUMBIA TELEPHONE COMPANY—AUGMENTATION DU CAPITAL AUTORISÉ

M. THOMAS REID (New-Westminster) propose la 2e lecture du bill n° 59, concernant la "British Columbia Telephone Company".

—Avant que le bill soit lu pour la 2e fois et renvoyé au comité des chemins de fer, canaux et télégraphes, je tiens à dire quelques mots. Le projet de loi en cause a pour objet de permettre une augmentation du capital autorisé de 11 à 25 millions de dollars. Cet accroissement est nécessaire pour permettre à la société de pourvoir aux dépenses de capital, de fournir les commodités convenables répondant aux besoins de la Colombie-Britannique et d'exécuter son programme d'expansion et de modernisation d'après-guerre. Bref, elle en a besoin pour remplacer un outillage désuet par de nombreuses installations supplémentaires en vue de rendre désormais un meilleur service et pour mettre en œuvre un vaste programme de construction.

On me permettra de signaler les progrès accomplis par la province et qui militent en faveur de l'augmentation prévue. Le recensement de 1941 établissait à 817,861 âmes la population de la province. Or on a distribué récemment 1,019,745 carnets de rationnement en Colombie-Britannique. Je doute que la population des autres régions ait grandi si rapidement au cours d'une période aussi courte. L'an dernier, on a délivré des permis de construction à l'égard de bâtiments dont la valeur totale se chiffre par \$42,717,250. Quelques mots maintenant au sujet de l'expansion industrielle. Comparons tout d'abord la production de 1938 à celle de 1946.

#### Production en Colombie-Britannique

	1938	1946
Exploitation forestière	\$ 67,122,000	\$150,000,000
Agriculture	47,782,000	112,000,000
Exploitation minière	64,486,000	70,250,000
Pêcheries	18,673,000	41,500,000

Ces chiffres révèlent l'expansion rapide de l'industrie ainsi que, je le répète, la forte aug-

mentation du chiffre de la population en Colombie-Britannique. La compagnie de téléphone estime à vingt mille le nombre de demandes de téléphones. Je ne sache pas qu'il y ait un autre coin du Canada dont la population augmente aussi rapidement et qui possède aussi peu d'appareils téléphoniques que les régions rurales de la Colombie-Britannique. Dans la région où j'habite,—à huit milles seulement de la ville de New-Westminster,—il y a une ligne téléphonique pour 26 abonnés; aussi, il est difficile d'obtenir la communication lorsqu'on est pressé. Voilà un exemple de l'insuffisance du réseau téléphonique en Colombie-Britannique. Je crois que l'état de choses est le même dans plusieurs autres régions de la province.

L'union des municipalités de la Colombie-Britannique, qui comprend toutes les cités et municipalités de la province, a appris que la compagnie se propose de porter son capital de 11 à 25 millions de dollars, mais elle n'a soulevé aucune objection. Puis la ville de Vancouver qui, comme le savent tous ceux qui viennent de la Colombie-Britannique, compte presque 50 p. 100 de la population de la province, si on comprend toute la région métropolitaine de cette ville, fut prévenue par lettre de la demande de la compagnie, et je crois qu'il serait bon de consigner ce document au compte rendu. La lettre est du greffier et elle est ainsi conçue:

Cher monsieur,

Requête de la B.C. Telephone Company en vue d'augmenter son capital-actions

Je désire vous communiquer le vœu suivant du comité des ports, services d'utilité publique et aéroport, en date du 10 février 1947, que le conseil a adopté le 17 février 1947:

"Il est recommandé que le rapport suivant, daté du 3 février 1947, du comité spécial composé du président (échevin Thompson), des échevins Miller et Gervin et de l'avocat de la municipalité, concernant cette question, soit approuvé et que la compagnie en soit prévenue:

La requête de cette compagnie en vue de porter le montant de son capital-actions de 11 millions à 25 millions de dollars et d'abroger le paragraphe 3 de l'article 6 de la loi la constituant en corporation, a été renvoyée par le conseil le 27 du mois dernier aux soussignés, constitués en comité spécial, avec instructions de faire rapport à votre comité à sa prochaine réunion.

Nous avons eu une entrevue avec M. Gordon Farrell, président, M. C. B. Diplock, directeur général, et le brigadier Sherwood Lett, l'avocat de la compagnie.

Nous sommes convaincus que la compagnie a besoin d'un montant élevé de nouveaux capitaux qui lui permettront de rattraper l'arriéré des installations retardées pendant la guerre et aussi de pourvoir à l'expansion normale de ses affaires. Aux termes de sa charte, la compagnie ne peut pas, même si le Parlement l'autorise à augmenter ses immobilisations, émettre, vendre ou employer autrement de nouveaux capitaux sans obtenir en premier lieu l'approbation de la Commission des transports. Cette augmentation de capital n'influe pas directe-